

**COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-044**

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 043 S²LO
ID : 007-210700902-20260922-2026_044-DE

Le 22 septembre deux mil vingt six à 18 heures 45 , les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de Valérie HILAIRE, Maire, salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Convocation :	17/09/2026	Présents :	BERNARD TONKENS Christine, BONHOMME Jimmy, CHAMP Luc, FELCE Pierre-Marie, FUZIER Aurélien, HILAIRE Valérie, LAGIER
Membres en exercice :	15		ROURE Charlotte, MARTIN Virginie, RIOU Melissa, STABLO Marielle
Membres présents :	10	Excusé(e)s :	BERNARD Françoise, CHAMBON Angélique, RASCLARD Muriel, RIFFARD Nicolas, SAGNES Hugues
Nombre de votants :	13	Pouvoir(s) :	CHAMBON Angélique à MARTIN Virginie, RIFFARD Nicolas à BERNARD TONKENS Christine, SAGNES Hugues à CHAMP Luc
		Secrétaire de Séance :	FUZIER Aurélien

OBJET : Convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer – Octobre Rose

Dans le cadre de l'opération nationale « Octobre Rose 2026 », Madame Christine BERNARD TONKENS, conseillère municipale, rappelle que la commune de Flaviac est sollicitée par le Comité départemental de la Ligue contre le Cancer de l'Ardèche afin de renouveler son engagement en faveur de la lutte contre le cancer du sein.

Cette campagne annuelle a pour objectifs de sensibiliser la population à l'importance du dépistage, de diffuser des messages de prévention, et de soutenir les personnes malades ainsi que leurs proches. Une convention de partenariat est proposée pour formaliser la collaboration entre la commune et la Ligue.

La signature de cette convention permet à la commune de participer activement à la campagne, notamment en :

- relayant les messages de prévention et d'information ;
- participant à l'organisation d'une action locale (ex. stand d'information, vitrine rose, animation, etc.) ;
- s'associant, le cas échéant, à la collecte de dons au profit de la Ligue contre le Cancer.

Il est donc proposé au Conseil municipal qui, à l'unanimité confirme l'implication de la commune dans cette action de santé publique et de solidarité, à forte portée symbolique et citoyenne et :

- approuve le principe d'un partenariat avec le Comité départemental de la Ligue contre le Cancer de l'Ardèche ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Valérie HILAIRE ,
Maire de Flaviac



Aurélien FUZIER
Secrétaire de séance,